

Plan d'action: le travail de prévention de l'école

◆ Les élèves, le personnel scolaire et les parents doivent être informés de la réglementation concernant l'usage des drogues et du plan d'action au début de chaque année scolaire.

Responsable: le Directeur

◆ En plus du document commun à l'école "Réglementation concernant l'usage des drogues et plan d'action pour les élèves/jeunes" chaque école/centre de loisirs doit avoir un plan pour le travail de prévention contre les drogues.

Responsable: le Directeur

◆ Le travail de prévention doit aspirer à l'encouragement d'une plus grande participation des parents.

Responsable: le mentor/instructeur et le Directeur

Autres activités de prévention

◆ Des adultes doivent toujours être dehors parmi les élèves lors des récréations. Responsable: le Directeur

◆ Sur Firstclass il est possible de trouver une conférence particulière contenant des conseils sur la manière dont ANDT peut être intégré dans l'enseignement, des exposés, du matériel d'information et autres. L'école doit en assurer le suivi et s'en informer de manière régulière, et diffuser les informations si besoin.

Responsable: le coordinateur ANDT de l'école



Photo: Sverker Berggren

Si vous avez besoin de conseil/de soutien contacter:

L'assistante sociale spécialisée sur l'écoute:

Kristina Scott

073-098 58 06 kristina.scott@ostersund.se

L'infirmière de l'école:

Katarina Lindblad

073-271 19 49 katarina.lindblad@ostersund.se

BRIS (Le Droit des enfants dans la société) a une ligne de téléphone pour les adultes inquiets ou ayant des questions concernant les enfants: 077 - 150 50 50

Le téléphone de Rädda Barnen pour les parents: 020-786 786 ou courriel:



foraldrar@rb.se

Brève réglementation concernant l'usage des drogues et plan d'action



Torvallaskolan

Année scolaire 2020/2021

Ce dépliant présente l'attitude principale de l'école envers les drogues. Par drogues est entendu: alcool, tabac, stupéfiants, médicaments et autres préparations à prendre à des fins d'intoxications, produits sniffés/reniflés et produits dopants.

Ce dépliant s'adresse à vous qui avez des enfants dans l'une des écoles de Östersund. Pour en savoir plus veuillez consulter: www.ostersund.se/drogforebyggandeiskolan

Directeur: Carina Hansson

Coordonnées: 0706-25 48 51

carina.hansson@ostersund.se



Réglementation contre les drogues L'objectif de l'école

L'école doit être un environnement sans drogue. La réglementation doit mettre en avant la santé et

prévenir des incidents, accidents et empêcher la consommation de stupéfiants et l'incitation des élèves en vue de consommation de stupéfiants.

La législation sur la question

La réglementation de l'école concernant l'usage des drogues suit la législation sur le sujet, par exemple, la loi sur l'école, la loi sur le tabac, la loi pénale sur le trafic de stupéfiants, la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, la loi sur l'environnement professionnel et la loi sur les services sociaux. Ce la signifie notamment que l'école est tenue de protéger les enfants et les jeunes contre les drogues et doit informer les services sociaux si un élève utilise ou est soupçonné d'utiliser des produits stupéfiants ou d'abuser d'autres drogues.



L'interdiction de fumer sur la cour de l'école concerne toutes les personnes se trouvant sur les lieux, pas uniquement celles qui ont moins de 18 ans.

Cela s'applique aux activités scolaires

L'utilisation de tabac, la vente et la possession, par exemple, de cigarettes, de tabac à priser ou de cigarette^s électroniques sont interdites dans nos locaux ou sur nos cours d'école. Cela est également interdit lors d'autres activités organisées par l'école. Il est interdit aux élèves/jeunes de conserver/consommer et de se produire sous l'influence de l'alcool sur le domaine de l'école et du centre de loisirs ou lors d'activités organisées par l'école. Le sniffing/reniflage est interdit et est classé comme consommation de produit stupéfiant. Toute utilisation et manipulation de produits stupéfiants, dopants et préparations médicamenteuses sans ordonnance du médecin sont interdites et classées comme étant une consommation de produits stupéfiants.



Plan d'action Représentant de l'école

Toutes les écoles primaires de la commune d'Ostersund doivent avoir un coordinateur ANDT au sein de leur personnel (ANDT signifie alcool, stupéfiant, dopant et tabac). Celui-ci est responsable avec le directeur des contacts avec le coordinateur des drogues de la commune, la police et les organisations concernées. Le coordinateur ANDT participe aussi à des échanges d'expériences avec les autres écoles de la commune, selon les niveaux des classes.

En cas de suspicion/découvert

Des procédures claires sont décrites dans la version longue de la "Réglementation concernant l'usage des drogues et plan d'action envers les élèves/jeunes" à propos des actions à prendre si un élève/jeune utilise des drogues. D'une manière générale le cas est remis entre les mains du Directeur et du service de santé des élèves. Le tuteur légal de l'élève/du jeune doit toujours être contacté.

Si un élève/jeune est trouvé sous l'effet d'alcool, de sniffing/reniflage, de produits stupéfiants ou autres pendant les heures d'école ou tout autre activité organisé par l'administration de l'éducation et des enfants, alors les Services sociaux doivent en être informés. En cas de suspicion d'infraction/délit le Directeur dépose une plainte auprès de la police. Un test de drogue peut éventuellement être effectué en accord avec l'élève/le jeune et son tuteur légal.

Aide pour arrêter de fumer ou de priser du tabac

L'école doit offrir aux élèves/jeunes des produits de sevrage au tabac à priser ou doit informer où trouver cette aide.